

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du treize octobre deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 06 octobre 2026, s'est réuni sous la
Présidence de Monsieur Laurent HARMEL, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
29	6	0	6

Objet :
FI-6 - Adhésion à
l'Association des
Communes
Forestières de l'Ain

PRÉSENTS : Laurent HARMEL, Corinne REGLAIN, Damien ABAD, Dominique BEY, Assad AKHLAFA, Anne BURGAUD MOREL, Khalil KANDARA, Jean-Jacques MATZ, Caroline MATHON, Amaury VEILLE, Béatrice PERRIN, Sabrina LATRECHE, Sefa KOCABAS, Najim JEBARI, Christine PIQUET, Antoine LUCAS, Laurence PIQUET, Denis PONCET, Catherine FOURMOND, Marie-Laure LESCUYER, Frédéric BERNARD, Laurent CHÉRIGIÉ, Julien MARTINEZ, Ebru CIVIL-BASPINAR, Güvenc YILMAZ, Nadia SEKKAI, Loan VAN GELE, Loïc MONNIER, Isabelle ROY DE MONNERON,

REPRÉSENTÉS : Marie-Claire EMIN (pouvoir à Jean-Jacques MATZ), Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Emine CETIN BEDIR (pouvoir à Anne BURGAUD MOREL), Omrane FELIGHA (pouvoir à Damien ABAD), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Marie-Julie JACQUET-LEVAL (pouvoir à Isabelle ROY DE MONNERON)

ABSENTS : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Sefa KOCABAS est nommé secrétaire de séance.

M. Frédéric BERNARD, rapporteur, expose au Conseil municipal l'intérêt pour la Commune d'adhérer à divers syndicats, organismes, associations ou comités comme indiqués ci-dessous.

En adhérant à l'Association des Communes Forestières de l'Ain, la Ville d'Oyonnax va bénéficier de divers avantages :

- ✓ Faire entendre sa voix au sein des instances politiques et administratives,
- ✓ Bénéficier de la force d'un réseau structurant sur toutes questions forêt bois et portées par les différentes instances (départementales, régionales, nationales, européennes),
- ✓ Obtenir un accompagnement personnalisé dans la prise en compte et la mise en valeur de son espace forestier,
- ✓ Disposer d'outils de formation et d'information actualisés,
- ✓ Développer des actions répondant aux enjeux du territoire,
- ✓ Profiter d'un suivi étroit des engagements de l'ONF vis-à-vis des collectivités.

Vu l'avis de la Commission Finances et affaires juridiques,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

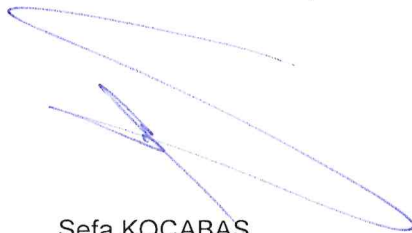
Objet :
FI-6 - Adhésion à
l'Association des
Communes
Forestières de l'Ain

A l'unanimité,

- Décide d'adhérer à l'Association des Communes Forestières de l'Ain dont le montant est de 446 € pour 2026 ;
- Accepte que cette adhésion soit rendue publique ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ces adhésions ;
- Précise que le renouvellement pour les exercices suivants se fera sur décision municipale conformément aux délibérations de délégation de signature au Maire.

Fait à Oyonnax, le 13 octobre 2026

Secrétaire de séance,



Sefa KOCABAS



Le Maire



Laurent HARMEL

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **20 OCT. 2026**
- par sa publication le **16 OCT. 2026**



Le Maire

